

La déclaration du Conseil provincial des personnes d'ascendance africaine du Nouveau-Brunswick (CPPAANB).

Le Nouveau-Brunswick, terre natale de John Peter Humphrey, parrain de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a une histoire riche mais souvent méconnue en ce qui concerne la présence des Noirs.

Dès la Conquête de la Nouvelle-France en 1759, 3 604 esclaves étaient déjà recensés. Au fil des décennies suivantes (1760-1780), plus de 2 000 esclaves noirs ont fui la guerre d'indépendance des États-Unis aux côtés des loyalistes, qui se sont principalement installés en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. En outre, environ 3 500 Noirs ont rejoint le pays après avoir obtenu leur liberté en se ralliant à l'Angleterre. Environ dix pour cent des loyalistes ayant fondé la province du Nouveau-Brunswick en 1784 étaient de race noire.

Cette période historique a été marquée par des restrictions sévères pour les Noirs. Avant 1870, ils étaient privés du droit de résider en ville, à moins d'occuper des emplois subalternes ou d'être des domestiques. Même après cette date, la ségrégation raciale persistait, illustrée par l'existence de salles de bains distinctes pour les Noirs, un phénomène qui a perduré pendant près de deux siècles dans certaines parties du Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick demeure l'une des anciennes régions où se sont établies les communautés noires au Canada. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM, 2021), près de 12 500 personnes au Nouveau-Brunswick se déclarent noires, représentant 1.6% de la population et le plus grand groupe parmi les minorités visibles dans la province.

Une histoire complexe et souvent méconnue témoigne de la contribution significative des Noirs à l'histoire et à la culture de la région, tout en soulignant les défis historiques et contemporains auxquels cette communauté a dû faire face.

Le prolongement de la décennie internationale des Afro-descendants apporterait de nombreux avantages cruciaux pour la communauté noire francophone et anglophone au Nouveau-Brunswick, au Canada.

Étant donné que la province n'a reconnu la première décennie internationale des Afro-descendants qu'en 2022, elle demeure parmi les provinces canadiennes qui n'ont pas encore élaboré de plan d'action contre le racisme.

Prolonger cette décennie nous permettrait de poursuivre la sensibilisation aux réalités historiques des Afro-descendants du Nouveau-Brunswick, en mettant en lumière les défis persistants auxquels la communauté est confrontée. Cela permettrait également de reconnaître et de rendre compte des conséquences actuelles des politiques passées, notamment en ce qui concerne la ségrégation, le racisme et l'antisémitisme, ainsi que leur impact sur les Afro-descendants.

En outre, le prolongement de la décennie offrirait une plateforme pour encourager la discussion et l'action sur les questions de réparations et de justice raciale. Il est essentiel de reconnaître et de remédier aux injustices historiques subies, en garantissant des droits et des chances égaux pour tous.

Enfin, cette prolongation créerait une opportunité de collaboration accrue entre les membres de la communauté noire du Canada et les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour élaborer et mettre en œuvre des politiques inclusives et équitables pour tous.

Ensemble, nous pouvons travailler à construire un avenir où chaque individu, quelle que soit son origine, a la possibilité de prospérer et de contribuer pleinement à la société.